

## DEMANDE DE MUTATION SUR LA LICENCE EN COURS « A TITRE EXCEPTIONNEL »

Selon l'article 414 du règlement intérieur de la FFKDA, toute demande de mutation portant sur la licence en cours de saison sportive doit être adressée à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées :

**Soit par courrier à l'adresse suivante :**

FFKARATE Service licences et affiliations

39 rue Barbès

92120 MONTROUGE

**Soit par courriel à :** licences@ffkarate.fr

### Article 414 – Mutation

Sauf dérogation accordée, à titre exceptionnel, par le Secrétaire Général de la FFKDA, aucune mutation ne peut être portée sur la licence en cours de saison sportive. Pour que la dérogation soit accordée, les licenciés devront faire leur demande de mutation par écrit à la Fédération en joignant à leur demande les documents suivants :

- **Un courrier motivé du licencié accompagné de l'autorisation des 2 clubs validant la demande de transfert**
- **En cas de déménagement : un justificatif mentionnant la nouvelle adresse (quittance, courrier mutation travail...)**

Pour les athlètes de haut niveau, il sera également demandé avis au Directeur Technique National. Les présidents de ligue concernés doivent être préalablement informés.

**En cas d'avis défavorable vous recevrez la réponse par courrier ou par mail**

**Informations personnelles :** M.  Mme  N° de licence

▼ Nom  ▼ Prénom

► Date de naissance : jour/mois/année

▼ N°  ▼ Rue, Bd, Avenue, Cours, etc.  ▼ Nom de la voie

▼ Appartement, Etage, Escalier, Immeuble, Bâtiment, Résidence, ...

▼ Lieu-dit  ▼ Code postal  ▼ Commune

▼ Téléphone 1  ▼ Téléphone 2  ▼ Code style

► Adresse e-mail du licencié ou de son représentant légal (**IMPORTANT : merci de l'écrire très lisiblement EN MAJUSCULE**)

▼ Nom du club actuel  ▼ N° club affiliation

▼ Nom du club envisagé  ▼ N° club affiliation

► LE SECRETAIRE GENERAL de la FFKARATE

Avis favorable (transmet au service des licences)

Avis défavorable (avis écrit à l'intéressé)

Signature du Secrétaire général FFKARATE :